

Mesure active

| | |
|---|---|
| Nom du programme | Municipalités. |
| Genre de programme | Travaux d'utilité publique. (TUP) |
| Personnes admises | <ul style="list-style-type: none">• Demandeur d'asile (RA/AP)• Personne à l'aide d'urgence |
| Nombre de places | 6 |
| Intégration dans le programme possible | A chaque début de mois. |



| | |
|--------------------------------------|--|
| Pré-requis et profil demandés | <ul style="list-style-type: none">• Avoir des connaissances élémentaires en français, au moins orales, pour comprendre ou obtenir des informations simples (niveau A1-A2)• Connaître le système métrique ou être disposé à l'apprendre• Être disposé à participer à des cours de formation utiles à l'activité• Manifester un esprit d'ouverture et de collaboration, avoir le sens des responsabilités, être autonome et disponible. S'intégrer dans une équipe• Être habile manuellement et résistant physiquement• Avoir un intérêt pour les travaux à l'extérieur |
| Organisation de l'activité | <p>Les participants sont intégrés dans le programme pour une durée de 3 mois renouvelable 3 fois.</p> <p>Les participants sont recrutés par l'EVAM et mis en contact avec les responsables communaux concernés. Leurs activités varient selon les lieux d'affectation. Ils sont appelés à intervenir dans le cadre de travaux de voirie, de gestion des déchets ménagers et d'entretien d'espaces verts. Ils exercent leurs activités en collaboration avec les employés communaux, sous la supervision du responsable.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none">• Participer à un projet d'utilité publique• Favoriser les contacts avec la population locale• Améliorer son employabilité en tant que main d'œuvre |
| Evaluation | Une attestation finale est délivrée commentant les tâches et leur réalisation. |
| Lieu et horaire de l'activité | <ul style="list-style-type: none">• Territoire de la commune concernée• Horaires définis par le responsable communal• Deux demi-journées peuvent être consacrées à la formation avec des horaires variables |
| Indemnisation | La participation au programme est indemnisée Fr 300.00 par mois et les frais de déplacements supplémentaires sont pris en charge par l'EVAM. |